

Villabé, le 25 février 2021

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,

**LE VENDREDI 05 MARS 2021
A 19H30
ESPACE CULTUREL LA VILLA A VILLABE**

En application de l'article 6 II de la loi du 14/11/2020, le public sera limité à 10 personnes, les débats sont accessibles au public de manière électronique sur le site youtube de la mairie.

Le port du masque est obligatoire et les gestes barrières seront respectés.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2 Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020
- 3 Conseil des sages
- 4 Adhésion au conseil national des villes et villages fleuris
- 5 Modification du tableau des effectifs de la commune
- 6 Avis sur le projet de pacte de gouvernance à conclure entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et les communes membres
- 7 I.C.P.E : Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES
- 8 Règlement de fonctionnement de la halte-garderie Mélusine
- 9 Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative à la prestation de service accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.
- 10 Recherche de subvention pour les actions et investissements culturels 2021.
- 11 Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2021
- 12 Bilan de la concertation et arrêt du projet du plan local d'urbanisme
- 13 Motion relative au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aérodrome d'Orly

Karl DIRAT

Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

